

Au responsable de service

CONTRAT DE VACATAIRE
Médecin généraliste

Entre la ville de XXX représentée par XXX

et

Madame/Monsieur XXX

né(e) le

Inscrit(e) à l'Ordre des médecins du département de XXX sous le numéro XXX

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération municipale du XXX fixant les modalités de rémunérations de certains personnels vacataires,

VU le règlement intérieur du centre de santé de la ville de XXX

CONSIDÉRANT qu'il convient de solliciter ponctuellement les services d'un médecin généraliste afin d'assurer la continuité du service,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET ET DURÉE

Sur la période du XXX au XXX, Madame/Monsieur XXX spécialiste en médecine générale est recruté(e) pour assurer des vacations ponctuelles au centre municipal de santé.

ARTICLE 2 : RÉMUNÉRATION

Le vacataire sera rémunéré, après service fait, sur un taux horaire brut basé sur XXX % du taux horaire brut du SMIC, dans les conditions fixées par la délibération du Conseil Municipal du XXX.

ARTICLE 3 : STATUT

En sa qualité de vacataire, l'intéressé ne relève pas des dispositions du décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, ce qui implique notamment une absence de droit à formation ou à congés annuels.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EXERCICE

La fonction de praticien du centre municipal de santé comprend des activités de **soins** sur place, de **prévention**, et plus généralement toute activité au service de la promotion de la santé des citoyens. La ventilation entre les différentes activités et la nature de ces activités sera fixée d'un commun accord entre les parties signataires du présent contrat.

Le praticien devra s'associer à l'**esprit médico-social** du centre municipal de santé.

Le praticien s'engage en particulier à **donner à chacun**, quelle que soit son appartenance sociale, technique ou religieuse, des soins consciencieux, attentifs et éclairés d'une qualité conforme aux données acquises de la science. Au cours de ses actes curatifs, il veillera à porter une attention particulière aux possibilités d'action préventive qu'il pourra proposer aux patients.

Le praticien s'engage à exercer sa profession dans un **esprit d'équipe**, en partenariat avec les praticiens, les autres professionnels de santé et les personnels du centre municipal de santé. Dans l'intérêt des patients et respectant les règles du secret médical, il veillera à assurer la bonne circulation de l'information médicale à l'intérieur de l'établissement, notamment pour la tenue rigoureuse du dossier médical commun et par la production de courriers à ses correspondants médicaux, à chaque fois que cela pourra être utile.

Le praticien s'engage à effectuer toute démarche en vue d'être **médecin formateur**. Ainsi, en lien avec la faculté de médecine de **XXX**, seront accueillis des élèves internes en médecine générale de cette faculté. La périodicité et le rythme de ces accueils seront arrêtés communément avec la faculté et le praticien.

La faculté de médecine effectuera également tout contrôle qu'elle jugera utile tant auprès du praticien que du centre municipal de santé, afin de s'assurer de la qualité de l'encadrement et de la formation des internes accueillis.

La ville de **XXX** garantit au praticien le **libre exercice** de la médecine, en toute indépendance, conformément aux stipulations du code de déontologie médicale.

Le praticien est tenu au respect du **secret professionnel** prévu par la loi. De son côté, la ville de **XXX** veillera à prendre toute disposition utile pour que le secret médical soit respecté, en particulier par le personnel contribuant à l'activité du centre municipal de santé.

La ville de **XXX** met à la disposition du praticien **le personnel, les locaux et le matériel** nécessaires à la bonne qualité des actes médicaux ou para-médicaux dont il est chargé. Le praticien dispose en outre d'un véhicule de service pour l'accomplissement des visites à domicile.

L'activité professionnelle du praticien sera conforme aux **normes d'agrément** du centre de santé et à la **convention** liant le centre municipal de santé à la sécurité sociale.

A cette fin, ces textes seront communiqués au praticien lors de la signature du présent contrat et seront tenus à sa disposition.

L'**assurance responsabilité** contractée par la ville de **XXX** couvre le praticien quant à sa responsabilité professionnelle inhérente à son activité au centre municipal de santé et à celle du personnel placé sous sa hiérarchie. En ce qui concerne les dommages qui engageraient sa responsabilité en cas de faute personnelle du fait de l'exercice de ses fonctions, le praticien devra souscrire à une **assurance personnelle**.

ARTICLE 5 : DISCIPLINE

En cas de faute professionnelle commise sur le plan médical, le praticien sera soumis aux règles spécifiques de sa profession prévue par le code de déontologie.

ARTICLE 6 : CONTENTIEUX

En cas de désaccord sur l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du présent contrat, les parties s'engagent, préalablement à toute action contentieuse, à soumettre leur différend à deux conciliateurs, à choisir parmi les membres du Conseil de l'Ordre.

Ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable, dans un délai maximum de trois mois à compter de la désignation du premier des conciliateurs.

La Mairie certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce document peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif siégeant **XXX** dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à **XXX**

Le vacataire,

ACTE NOTIFIÉ LE :

SIGNATURE DE L'AGENT :